

Maison Familiale Rurale de Noyant

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

23, route de Genneteil

49490 NOYANT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Noyant relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

In Extenso

MFR DE NOYANT

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation; Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

In Extenso

MFR DE NOYANT

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaucouzé, le 28 mars 2024

Le commissaire aux comptes
In Extenso Centre Ouest

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of vertical strokes on the right, with a horizontal line connecting them.

Grégoire GAILLARD

Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 550	1 550		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	64 989	40 772	24 217	28 413
Constructions	200 321	39 914	160 407	173 124	
Installations techniques, mat. et outillage indus.	21 284	19 268	2 015	2 360	
Autres immobilisations corporelles	214 161	187 277	26 885	33 083	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 419		1 419	1 419	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	503 724	288 781	214 943	238 400
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 371		1 371	2 318
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 945	1 009	8 936	15 435
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	9 154		9 154	85 660	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	221 345	192	221 153	71 108	
DISPONIBILITES	577 676		577 676	380 497	
Charges constatées d'avance					
	TOTAL (II)	819 490	1 201	818 289	555 018
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 323 214	289 982	1 033 232	793 418

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	161 350	161 350
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Reserves		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	175 336	72 540
Excédent ou déficit de l'exercice	210 515	102 796
Total des fonds propres (situation nette)	547 201	336 686
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	120 137	134 265
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres	120 137	134 265
Total des fonds propres	667 339	470 951
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés		
Provisions pour risques	7 482	15 609
Provisions pour charges	16 574	15 609
Total des provisions	24 056	15 609
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	174 421	152 819
Emprunts et dettes financières divers	80 320	90 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 950	10 150
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 540	8 025
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 213	27 829
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 862	5 788
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	341 838	306 858
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 033 232	793 418
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	210 515,17	102 795,81
(1) Dont à moins d'un an	184 000	87 725
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Cotisations	3 922	4 165
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	368 849	306 579
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	510 867	399 588
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	37 415	32 475
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	14	1
Total des produits d'exploitation	921 066	742 808
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	40 034	34 542
Variation de stock	947	1 070
Autres achats et charges externes	228 629	198 945
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 826	1 657
Salaires et traitements	329 010	301 815
Charges sociales	91 995	91 237
Dotation aux amortissements et dépréciations	29 047	22 369
Dotation aux provisions	8 447	1 761
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	97	74
Total des charges d'exploitation	733 032	653 470
RESULTAT D'EXPLOITATION	188 035	89 338

**In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes**

Compte de Résultat

2/2

	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	188 035	89 338
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 519	1 774
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		253
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits FINANCIERS	10 519	2 027
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	192	237
Intérêts et charges assimilés	4 053	3 025
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES	4 245	3 261
RESULTAT FINANCIER	6 511	(1 234)
RESULTAT COURANT avant Impôts	194 545	88 104
Sur opérations de gestion	3 633	4 747
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	14 127	10 264
Produits EXCEPTIONNELS	17 760	15 012
Sur opérations de gestion	152	200
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des produits exceptionnels	17 609	14 812
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 639	120
TOTAL DES PRODUITS	949 583	759 847
TOTAL DES CHARGES	739 068	657 051
EXCÉDENT ou DÉFICIT	210 515	102 796
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Restations en nature		
Bénévolat		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Restations		
Personnel bénévole		
TOTAL		